

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

Prix de l'Abonnement

Edition quotidienne, par an..... \$3.00
Edition hebdomadaire, par an..... 1.00
Invariablement payable d'avance.
On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

Prix des Annonces

Six lignes, première insertion..... \$0.50
Chaque insertion subséquente..... 0.12
Chaque ligne en sus, première ins. 0.08
Chaque ins. subséquente, p. ligne.. 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 28 MARS 1882.

LA FILLE MAUDITE

DEUXIÈME PARTIE.

LE VIEUX MARDOCHE

(Suite.)

Quelques minutes s'étaient écoulées, terribles et pleines d'angoisses pour Mardoche.

Couché à plat ventre au bord du puits, tenant la lanterne d'une main, s'accrochant de l'autre à la margelle, il écoutait, respirant à peine, pendant que de grosses gouttes de sueur mouillaient son front.

Enfin, la voix d'Edmond se fit entendre.

—C'est fait, dit-il, je n'ai plus besoin de lumière. Attachez solidement la corde, je suis à vous.

Mardoche poussa un soupir de soulagement. Il se releva, et, obéissant à l'ordre qu'il venait de recevoir, il fixa la corde au second montant de fer.

La perche pouvait se rompre, maintenant. Rouvenat n'avait plus à craindre de retomber au fond du puits.

Edmond grimpa le long de la chaîne et reparut à l'orifice du trou, pâle, les cheveux hérissés, dégoutant d'eau, mais ayant dans le regard le rayonnement du triomphe.

En le revoyant, Mardoche poussa un cri de joie.

—Il est attaché, dit le jeune homme, mais il faut le faire monter; le pourrions-nous, à nous deux?

—Oh! j'ai encore de bons bras, répondit Mardoche; vous allez voir.

—Eh bien, achevons notre œuvre.

Ils saisirent la corde à quatre mains, et debout sur la margelle, le corps rejeté en arrière, pour ne pas risquer d'être entraînés par le poids, ils tirèrent à eux.

Rouvenat ne faisait aucun mouvement, et n'avait plus ni plainte, ni gémissement; il venait de perdre connaissance. C'était une difficulté de plus pour le sauvetage.

—C'est lourd, dit Mardoche haletant.

—Je n'ai plus de force, dit Edmond d'une voix mourante.

Rouvenat n'avait pas encore monté d'un mètre. Mardoche poussa un cri de douleur.

A ce moment, les deux garçons de ferme, guidés par la lumière, arrivaient près du puits.

Déjà couchés, ils s'étaient élancés hors de leurs lits en entendant appeler au secours. Après s'être habillés à la hâte, ils coururent aux écuries, où ils ne virent rien qui pût justifier les cris d'alarme qu'ils avaient entendus.

Ils en sortirent, croyant déjà que quelqu'un de Frémicourt, passant devant la ferme, avait trouvé plaisant de troubler leur repos, lorsqu'ils aperçurent la lumière de la lanterne. Et ils s'étaient empressés d'accourir.

—Ah! c'est le ciel qui vous envoie, leur dit Mardoche.

—Qu'y a-t-il donc?

—M. Rouvenat est tombé dans le puits. Venez vite, aidez-nous!

Les deux domestiques ne demandèrent pas d'autre explication. Ils prirent la corde des mains de Mardoche et d'Edmond, et un instant après le corps inerte de Rouvenat était hors du puits.

—Mort! il est mort! exclama Edmond.

Mardoche se mit à genoux et approcha son oreille de la poitrine de Rouvenat, en même temps qu'il appuyait sa main à la place du cœur.

—Non, fit-il en se relevant, son cœur bat; il n'est qu'évanoué.

Puis, s'adressant aux domestiques, il leur dit avec une certaine autorité:

—Il ne faut pas que Mlle Blanche sache ce qui vient de se passer. Vous allez transporter M. Rouvenat dans la maison du berger, vous le coucherez,

vous lui donnerez les soins dont il a besoin et vous resterez près de lui jusqu'à ce qu'il soit en état de rentrer à la ferme sans le secours de personne.

Les deux hommes ne firent aucune objection.

Dix minutes plus tard, Rouvenat, déshabillé, et toujours sans connaissance, était couché dans le lit du berger.

XXX

DANS LES RUINES

Mardoche avait fouillé dans l'armoire et trouvé un vêtement complet pour Edmond. Le jeune homme dut remplacer son habillement trempé d'eau contre le costume des dimanches de l'Alsacien. Il ne lui allait pas dans la perfection; mais il fallait bien se contenter de ce qu'on était encore trop heureux d'avoir sous la main.

Rouvenat, à qui on venait de faire avaler un demi-verre de vin, commençait à s'agiter.

—Tout va bien, dit Mardoche, dans un instant il ouvrira les yeux; nous n'avons plus rien à faire ici.

Puis, s'adressant à Edmond, il ajouta tout bas:

—Partons.

Il mit la pince de fer sous son bras, prit la lanterne, qu'il éteignit, et il sortit de la maison suivi du jeune homme.

Dix minutes ne s'étaient pas écoulées depuis le départ de Mardoche et d'Edmond, lorsque Rouvenat ouvrit les yeux et reprit connaissance.

Il se souleva sur le lit et regarda autour de lui.

Une lampe jetait dans la chambre une clarté tremblante et blafarde.

Rouvenat vit deux hommes dans la pénombre et ne reconnut pas d'abord ses garçons de ferme.

—Mardoche, murmura-t-il, Mardoche...
Puis élevant la voix:

—Vous m'avez sauvé, reprit-il, je vous dois la vie!

Et il tendit une de ses mains.

Alors l'un des domestiques s'approcha.

—C'est vous, monsieur Rouvenat, dit-il, le vieux mendiant est parti.

—Comment êtes-vous ici? demanda le vieillard avec une surprise inquiète, qui vous a appelés?

—Nous avons entendu crier au secours!

—Et Jacques Mellier, et Blanche?...
—Ils dorment, sans doute.

—Alors, ils ne savent pas?...
—Non, et c'est pour cela que le vieux Mardoche nous a dit de vous transporter dans la maison du berger plutôt que dans votre chambre.

Rouvenat poussa un soupir de soulagement.

—Ah! vous avez bien fait, fit-il. Vous ne direz rien à personne, vous entendez, vous ne direz rien, je ne veux pas qu'on sache...

—Nous avons compris, monsieur Rouvenat, cela effrayerait M. Mellier et Mlle Blanche...

—Oui, oui, vous êtes deux braves garçons, merci.

—Vous êtes notre maître, monsieur Rouvenat; nous devons vous obéir, et puis vous savez que nous vous sommes dévoués.

—C'est vrai. Aussi, soyez tranquilles, je ne l'oublierai pas.

—Comment vous trouvez-vous, maintenant?

—Encore un peu faible... mais ce n'est rien, tout à l'heure je pourrai me lever... C'est un miracle, reprit-il d'une voix pleine de reconnaissance, je devais périr et je me retrouve vivant, sauvé, sauvé!... Et c'est Mardoche, c'est ce pauvre homme... Pourquoi est-il parti? Je comprends, pour que je n'aie pas à le remercier. C'est bien, c'est bien, je sais ce que j'ai à faire... La respiration m'a manqué tout à coup, j'ai cru que c'en était fait de moi. A partir de ce moment, je ne me rappelle plus rien.

Dites-moi donc ce qui s'est passé.

—Nous ne le savons pas, répondit le domestique, nous sommes arrivés près

du puits juste à temps pour prendre la corde qui vous liait et vous enlever à la force des bras. Le jeune homme qui était avec le mendiant a dû descendre dans le puits, car ses vêtements, qu'il a laissés ici, sont à tort.

—Oui, je me souviens, encore un brave cœur; c'est lui qui m'a passé la corde autour du corps. Comment a-t-il fait? Je ne saurais le dire. Ah! c'est bien un miracle!... Ils sont partis ensemble?

—Oui. Le jeune homme a pris les habits du berger.

—Il ne pouvait pas s'en aller avec un vêtement mouillé sur le dos.

—Bien sûr.

—Le connaissez-vous, ce jeune homme?

—Non.

—Moi, je l'avais déjà vu une fois, dit l'autre domestique. Il connaît Mlle Blanche, car dimanche dernier il lui a parlé devant l'église de Frémicourt.

Rouvenat fut pris d'une émotion extraordinaire. Laissant tomber sa tête sur le traversin, il resta silencieux. Il réfléchissait. Les paroles du domestique venaient de l'éclairer. Il n'en pouvait douter, ce jeune inconnu, qui aimait Blanche, à qui il avait enlevé tout espoir, dont il avait brisé le cœur, était un de ses sauveurs... Comment se trouvait-il avec Mardoche? Il ne parvenait pas à se l'expliquer.

Il eut une autre pensée. Il soupira et se dit:

—Si Lucile est morte, si celui que j'attends ne vient jamais... il faudra bien que je me décide à marier Blanche, je n'ai pas le droit de l'empêcher d'aimer. Celui là l'aime, j'en suis sûr, il y a des accents du cœur auxquels on ne se trompe pas; oui, il l'aime et il pourrait la rendre heureuse...

Mais, aussitôt, il frissonna et chassa cette pensée, qui venait détruire son rêve caressé depuis treize ans.

—Non, murmura-t-il, non, c'est impossible, il faut attendre, ils reviendront!

Comme tous les vieillards, Rouvenat était tenace dans ses idées, esclave de son rêve, il s'accrochait énergiquement à son dernier espoir comme à une dernière illusion.

—C'est égal, reprit le domestique, il est fâcheux tout de même que le puits n'ait pas été rempli, comme vous en avez eu plusieurs fois l'intention.

—Il le sera dans quinze jours, répondit Rouvenat.

—Par exemple, voilà une besogne que nous ferons avec plaisir.

—Comme cela il n'y aura plus d'accident à redouter, dit l'autre.

—Monsieur Rouvenat, comment donc êtes-vous tombé dans le puits?

A cette question le vieillard tressaillit. Un sombre éclair traversa son regard. Mais simplement, avec un grand accent de vérité, il répondit:

—Voilà, je m'étais assis sur la margelle et je prenais plaisir à regarder les étoiles en fumant un pipe, quand tout à coup je vis danser devant moi trente-six chandelles. C'était un étourdissement. Je me levai en poussant un grand cri, mais les jambes me manquèrent... je fis la culbute. Je ne peux pas vous en dire davantage.

—Heureusement pour vous, monsieur Rouvenat, le vieux Mardoche, qui passait par ici, vous a entendus.

—Matin, fit l'autre, le Seuilon lui doit un beau ciérge.

—Oh! je ne serai pas un ingrat, murmura Rouvenat.

Pendant que ceci se passait dans la maison du berger, Mardoche et Edmond se dirigeaient rapidement vers Civry, où ils furent reçus par les aboiements de quelques chiens en liberté. Les habitants dormaient depuis longtemps.

Ils arrivèrent devant la mesure, Mardoche s'arrêta en disant:

—C'est ici.

Le jeune homme le regarda avec étonnement.

—Suivez-moi, reprit le vieillard.

(A continuer.)

Nouvelles Marchandises en Réception

CHEZ
J. E. LATULIPPE
MARCHAND

Coin des rues St. Joseph et la Chapelle, St. Roch

100 douzaines Chapeaux Feutre, pour hommes et enfants.

200 pièces de Tweed Canadien et Ecosais, dans les plus beaux et plus nouveaux patrons que l'on puisse désirer.

50 pièces d'Étoffes à Manteaux et à Pardessus pour Dames et Messieurs.

1 caisse de Broderie Fine.

Aussi, assortiment complet de toutes espèces de Marchandises.

CHEZ
J. E. LATULIPPE
Marchand,

Coin des rues St. Joseph et la Chapelle, St. Roch Québec.

9 mars 1882—8m

ETOUPE, BRAI, GOUDRON.

A VENDRE

200 Boîtes d'Étoupes Anglaise
100 " " Canadienne
250 " Brai noir
50 Quarts " vert
50 " Goudron brayé
250 " Goudron de charbon.

J. & W. REID
RUE ST. PAUL.
6 mars 1882.

Nouvellement reçu à la

MAISON POPULAIRE DE
F. X. LEPAGE
53 ET 59

Rue de la Couronne, St. Roch.

Étoffe noire pour Robes, telles que Crêpe, Paramita, Cobour, Merino, A... brillantines, Crêpe et Crêpe noir, Étoffes en couleur de 22c; dito de 21c pour 15c, ainsi que de plusieurs autres prix; Tweeds Anglais, Ecosais et Canadiens, Valises de toutes sortes, Portemanteaux, Chapeaux en Feutre des dernières modes, Tapis en Fil, Paris, Tapiserie, Toile à Nappe et Serviette, Toile à Drap, Indiennes de tous les prix et de toute couleur, Soie noire et de couleur depuis 45c la verge en montant. Aussi un grand lot de Flanelle depuis 44c pour 25c.
Québec, 15 juillet 1881.

POUR LE CARÈME.

Les Célèbres Bière et Porter Labatt, de London, Ont., sont fabriqués avec le meilleur et le plus pur HOPBON et ORGE, tel que certifié par les analyses des plus hautes autorités médicales ainsi que par les prix suivants remportés aux Expositions Universelles, savoir: 1er Prix et Diplôme, Philadelphie 1876; 1er Prix, Australie 1877, et à Paris 1878. 1er Prix (Médaille d'Or).
Le public est prié de faire attention aux Bières à bon marché et de qualité inférieure vendues en substitution aux Célèbres Bière et Porter LABATT, de London.

IN. Y. MONTREUIL,
Sculpteur,
No. 179, rue St. Paul.
Québec, 17 février 1882.

DEMENAGEMENT.

Le soussigné désire annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il a transporté son établissement ci-devant à No 14 rue Laval, au

No 28 rue Ste. Famille,
Haute-Ville.

Le soussigné profite de cette occasion pour remercier ses pratiques de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et espère qu'elles voudront bien lui accorder leur patronage comme par le passé.

ED. LAROCHELLE,
Relieur et Regleur,
28 rue Ste. Famille, Haute-Ville.
10 mars 1882—4m

G. EMILE TANGUAY Architecte

38, RUE ST. EUSTACHE,
QUARTIER ST. JEAN.
11 mars 1882—1 an

A LOUER

UN LOGEMENT dans le bloc Bélanger & Garipuy, rue la Fabrique.
Six chambres. Loyer \$120.
S'adresser à
W. W. LARUE, Notaire,
Rue Garneau.
9 mars 1882.

A LOUER.

Deux magnifiques résidences, situées au No. 29 Rue St. Jean, une maintenant occupée par le Doct. Verner et l'autre par M. A. Watters. Possession, 1er Mai 1882.
S'adresser à
GINGRAS & LANGLOIS,
No. 54 Rue du Palais.
10 février 1882.

A LOUER.

Une de ces magnifiques résidences situées sur la Terrasse Haumel, Grand Allée, occupée à l'heure qu'il est par M. Arthur H. Murphy.
S'adresser à
E. G. CANNON, N. P.
21 janvier 1882.

A LOUER.

Magasins, Résidences privées, Bureaux, Hangars et Entrepôts.

Le soussigné ayant loué les édifices occupés ci-devant par M. Thibaudeau & frère, désire en sous-louer certaines parties. C'est un poste de commerce de première classe. Les édifices font face à un côté à la rue Sous-le-Fort, et de l'autre au marché Champlain.

5 janvier 1882.
A. TOUSSAINT.

A LOUER

Deux Cottages, bien finis, à la barrière de la rue St. V. Mer, chemin de la Petite Rivière, à proximité du chemin de fer urbain. Aussi deux hauts de maison, même localité.

A. J. AUGER,
No. 105, rue St. Pierre.
Québec, 10 juin 1881.

A VENDRE OU A LOUER

La magnifique propriété ci-devant appartenant à Edouard O'Brien, écuyer, N. P., avec maison et jardin ornés de belles plantations d'arbres, et situé sur le chemin de Beauport, près de l'église. Le jardin, riche en arbres fruitiers, est spacieux et en bon état de culture. Conditions pour la vente ou la location très faciles.
S'adresser à
ED. TOUSSAINT M. D.,
St. Roch, rue du Pont.
17 mars 1882—1m

MAGASIN ET LOGEMENT A LOUER.

Magnifique poste d'affaires occupé par S. T. Garant, libraire, porte voisine de la Banque d'Économie. S'adresser sur les lieux
S. T. Garant transporter, ce printemps, sa librairie, au No. 6, vis-à-vis le magasin qu'il occupe aujourd'hui.
31 janvier 1882.

A VENDRE

Une magnifique maison située à St. Sauveur près de la rue St. Vallier, ayant deux étages, mansardes, hangar et jardin. Elle est très bien finie. Aussi c'est un poste de commerce.
S'adresser à
E. ROY,
Coin St. Germain et St. Anne, St. Sauveur.
28 février 1882—1m

A VENDRE.

UN MOULIN A FARINE neuf ainsi qu'une magnifique terre avec maison et grange. Le tout situé dans la paroisse de St. Moïse, comté de Rimouski.
S'adresser à
AUGUSTIN ROSS,
Station de Ste. Flavie.
23 décembre 1881—3m

GOELETTE A VENDRE.

Goëlette des Pilotes No. 2, "Sir E. P. Tache," avec tous ses agrès (lent excepté), la dite Goëlette est actuellement en quartier d'hiver au chantier de M. Marquis, à St. Joseph de Lévis. S'adresser pour information au

BUREAU DES PILOTES,
Québec.

Ou à
M. AUGUSTE DESPRES,
Surintendant des Pilotes,
Résident à St. Joseph,
de Lauzon
13 janvier 1882.

A. O. RAYMOND

LIBRAIRE IMPORTATEUR
46, rue la Fabrique H.-V.

LOUIS FRÉCHETTE: "Les fleurs boréales, les oiseaux de neige." Poésies canadiennes couronnées par l'Académie française (avec portrait de l'auteur), édition parisienne sur beau papier. Prix: \$1.00.

La poésie française au Canada, compilation par Louis H. Tache broché \$1.50.
Le même avec belle reliure \$1.75.

Aussi les courtes de Daudet, Bouillet, Malot, Delpit, Cherbuliez, Flammarion, Coppée, Chavette, Montépin, etc., etc.
20 février 1882.

ANNONCES NOUVELLES.

Pâques—George Tangway.
Cour de Circuit—A. Langlais.
Demande.
Pipes—B. Houde & Cie.
Jambons pour Pâques—J. B. Renaud & Cie.
Avis important—Capt. Nap. Pelletier.
éménagement—P. J. Côté.
Pour Pâques—Roumillac.
Les pastilles de Cerisier de Lyman.
Salle de Musique.
Nouvel Opéra—A. Lavigne.
A la Librairie A. T. Garant.
Vente à l'Enca de la Bibliothèque de feu Dr. Larue—Oct. Lemieux & Cie.
Printemps 1882—Effe, Wright & Leitch.
Marchandises nouvelles—Glover, Fry & Cie.

QUEBEC,

MARDI, 28 MARS 1882

DISCOURS DE M. CHAPLEAU.

La gauche s'unissait à la droite pour conjurer M. Chapleau d'attendre que ses forces lui fussent tout à fait revenues avant de faire son exposé de la politique du gouvernement. On peut toujours s'entendre avec M. Joly, sauf peut-être en politique, et il n'est jamais avec personne en reste de procédés délicats. Mais le premier ministre n'a pas voulu bénéficier plus longtemps de tant de bienveillance, et il a tenu, coûte que coûte, à descendre dans l'arène. On s'en alarmait autour de lui. Bah ! a dit quelqu'un qui connaît cette nature merveilleuse d'élasticité et de ressources, l'éloquence le guérira ; c'est en parlant que les orateurs se guérissent.

Si en effet l'éloquence guérit, M. Chapleau est guéri ; car il n'a jamais mieux parlé qu'hier. Le courage, comme cela arrive toujours, lui a porté bonheur. Jamais il n'avait été plus éloquent, plus persuasif, plus entraînant. La pâleur qui couvrait ses traits, la faiblesse que trahissait sa voix ajoutaient encore, par le contraste, à la force de sa démonstration et à l'éclat de ses paroles. On avait sous les yeux ce spectacle toujours émouvant d'une volonté qui domine le corps, le relève, le force à servir, lorsque sans cette tension puissante de l'esprit, il se déroberait. L'orateur aurait eu à peine assez de voix et de force pour causer durant un quart d'heure avec animation, et il a parlé pendant trois heures comme rarement il a parlé, mêlant l'éloquence à l'ironie, faisant succéder à l'argumentation serrée les grands mouvements d'idées qui emportent et ravissent un auditoire.

C'est par une sorte d'historique du chemin de fer du Nord qu'a débuté M. Chapleau, et il a su répandre, sur un sujet qui peut passer pour épuisé, un intérêt nouveau. Il a montré le chemin de colonisation donnant naissance à la fois à deux chemins destinés à devenir plus grands que lui : le chemin de fer du Nord et le Pacifique ; destinés aussi à se rejoindre et à rester unis. C'est cette union que la politique du gouvernement vient cimenter. D'un côté, elle amène le Pacifique à Montréal, ce que sir Georges Cartier lui-même n'avait pu faire, et, de l'autre, elle rattache le chemin de fer du Nord à cette grande voie de communication avec l'Ouest. En cela, elle réalise la pensée des auteurs de la Confédération. Cette pensée, c'est que le commerce canadien, des profondeurs de l'Ouest à Halifax, ne quitte pas un instant le territoire canadien.

Le projet de contrat avec le syndicat du Pacifique est le complément de la politique sanctionnée l'année dernière par le Parlement fédéral. Les deux contrats se justifient l'un par l'autre. Sans celui qu'on propose

aujourd'hui, l'autre resterait à découvert, pour ainsi dire, inachevé. La grande voie nationale s'arrêterait brusquement, peut-être se détournerait de notre territoire.

La province de Québec aurait hésité à acquiescer au contrat ratifié à Ottawa l'année dernière et aujourd'hui en pleine exécution, si elle n'avait pas espéré qu'une entente subséquente, soit avec le gouvernement fédéral, soit avec le syndicat, amènerait bientôt le Pacifique jusque dans notre province. Pour cela, elle a compté sur le gouvernement de Québec, et ce n'est pas en vain qu'elle y a compté. Cette entente se réalise aujourd'hui, et la politique fédérale et la politique provinciale se rejoignent et se confondent.

Est-ce pour avoir amené ce résultat que le gouvernement local serait un objet de suspicion pour une fraction du parti conservateur ? Comment pouvait-il cependant mieux servir le pays et le parti conservateur lui-même qu'en achevant l'œuvre fédérale, et qu'en terminant de ce côté le grand ouvrage dont les lignes se projettent déjà à l'Ouest ? Que voulait-on de plus ? Que désirait-on secrètement de moins ?

C'est la politique fédérale qu'on vise à travers la politique provinciale, et ceux qui n'ont pas osé lever la tête contre sir John, la lèvent aujourd'hui à Québec et s'unissent aux constants adversaires des deux gouvernements. Leurs efforts seront impuissants, et ce n'est point en le minant ici qu'ils ébranleront l'édifice qui là-bas défie les coups. Les deux majorités, fédérale et provinciale, resteront unies dans la même politique, sous le même drapeau.

M. Chapleau est entré ensuite dans une sorte d'apologie personnelle. On lui a prêté l'ambition d'aller à Ottawa. Cette ambition, il ne la répudie pas ; mais deux fois on lui a fait renoncer à son dessein, en lui disant que sa présence ici était nécessaire. Était-ce donc pour le trahir, était-ce donc pour le mieux frapper qu'on le gardait ? Cette pensée a pu être la secrète pensée de quelques-uns, elle n'a jamais été celle du parti conservateur, loyal et fidèle.

On l'a retenu ici, sachant parfaitement ce qu'il voulait, ce qu'il était, quels étaient ses amis dont on tourne l'amitié même en reproche. Dès le premier jour, il a déclaré qu'on devait en disposant du chemin de fer du Nord trouver le seul moyen de faire face à nos obligations financières. Cette opinion, c'était aussi celle de M. Joly lorsqu'il était au pouvoir et qu'il mesurait en homme de gouvernement les nécessités de la situation. C'est également celle exprimée par M. Mercier, lorsque décidé à se retirer de la vie politique, il adressait un suprême conseil à son pays.

S'il avait eu, pour sa part, un intérêt personnel dans l'affaire, cet intérêt eût été de garder le chemin pour ses amis, et non pas d'en offrir la moitié au Pacifique afin d'obtenir à ce prix, pour notre province, le gage que le commerce de l'Ouest ne nous échappera pas.

La calomnie pourtant ne s'est pas lassée. On a insinué que, s'il avait traité avec le Pacifique, ce n'était pas sous l'empire de hautes considérations politiques, mais afin d'assurer un bénéfice au colonel King, son beau-père, dont on le soupçonnait d'être l'associé dans l'affaire. Les faits dissiperont ce soupçon. Ce qu'on veut lui imputer à crime est un des actes les plus méritoires de sa vie. Sur la foi de ses espérances dans une entreprise favorable à son comté, M. King a mis \$40,000 dans le chemin de Saint-Lin ; longtemps on les a cru perdues, et ce n'est qu'il y a deux

ans que le colonel a pu rentrer dans ses fonds en faisant le sacrifice de tous les intérêts.

Querelle misérable, qui a du moins l'avantage de montrer l'odieuse des soupçons qu'on veut soulever contre lui !

M. Chapleau a suspendu son discours, après avoir parlé durant trois heures ; il le terminera aujourd'hui. L'effet de ce magnifique prélude a été très-grand. On a senti, à travers la faveur générale qui accueillait tant d'éloquence et de franchise, se dissiper les quelques préventions qui restaient encore en certains esprits timorés et naturellement hésitants dans l'action, et la malveillance elle-même a dû, pour un soir, rentrer ses griffes.

LA PEAU DE L'OURS

Le syndicat Sénécal est insatiable. Il achète jusqu'à un procès.

On sait que la Corporation de Québec, après avoir payé \$400,000 en à compte du million souscrit, refuse d'aller plus loin.

Le gouvernement a fait des propositions qui n'ont point abouti.

De guerre lasse, il dit au syndicat : Je vous cède ma réclamation contre la Corporation de Québec moyennant \$500,000. Discutez, négociez, plaidez, arrangez vous avec elle comme vous pourrez.

Bien des gens à la place du syndicat auraient dit au gouvernement :

Merci bien de me céder ce qu'on vous conteste. Gardez votre procès, je garde mon argent.

Mais non, le syndicat, désirant aider la province dans la mesure du possible, dit au gouvernement : C'est bien, je vous délivre de ce souci amer ; j'espère que lorsque la Corporation de Québec n'aura plus devant elle un gouvernement, qui est la chose de tout le monde et celle de personne, contre lequel on se croit tous les droits, elle sera de meilleur accommodement et que nous en arriverons ensemble à un arrangement loyal et raisonnable.

Le nœud de la situation reste toujours entre les mains, non du syndicat substitué au gouvernement, mais de la Corporation.

La Corporation ne paiera jamais ce qu'elle est obligée de payer.

Quant à la province, elle reçoit \$500,000, en échange d'un droit d'attente, pour un siège, non dans le train, mais dans la gare.

Le gagnant, c'est le gouvernement.

Le perdant, s'il y a un perdant, c'est le syndicat.

La Corporation de Québec joue le rôle de l'ours dont on vend la peau avant de l'avoir tué.

INFORMATIONS.

—Vers dix heures hier soir, l'hon. M. Chapleau a reçu d'Ottawa, pendant son discours sur la vente du chemin de fer du Nord, la dépêche suivante : "A l'hon. J. A. Chapleau, Québec, — Vos amis vous souhaitent bonne santé et succès dans votre politique. — Signé : J. G. Blanchet, Ernest Cimon, F. Dugas, R. P. Vallée, G. Amoyt, A. Pinsonneault, F. Routhier, Joseph Bolduc, Simon X. Cimon, P. E. Grandbois, Désiré Girouard, J. G. H. Bergeron, Joseph Tassé, C. J. Coursol, G. A. Girouard, P. C. Beauchêne, M. P. Ryan, G. A. Gigault, J. B. Mongenais, Louis Tollier, D. A. Manson, W. B. Ives, Alonzo Wright, J. J. Lanthier, E. T. Brookes, François Rouleau."

—On mande de Chicago, que les excursionnistes canadiens n'ont pu utiliser beaucoup la journée de dimanche, car il a plu tout le temps. Hier après-midi, ils se sont rendus à la Chambre de commerce où ils ont été accueillis avec enthousiasme. Le président M. Dunham leur a souhaité la bienvenue dans la cité de Chicago.

MM. Robertson, de Montréal, Spratt, de Toronto, et T. LeDroit, de Québec,

ont ensuite pris la parole au nom des excursionnistes.

On a commencé dans l'après-midi même à visiter la ville, et ce matin on a dû aller voir les abattoirs.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Séance du 27 mars.

M. Dumoulin soumet un projet de loi intitulé : "Acte pour procurer des sujets aux écoles d'anatomie."

Il en soumet en autre intitulé : "Acte pour prévenir la propagation des incendies, par les toitures en bois de certains édifices, dans les cités, villes et villages incorporés, en cette province."

L'hon. M. Flynn soumet un projet de loi pour la protection des colons et le développement de la colonisation et de l'agriculture.

M. Demers demande si le gouvernement a l'intention de réformer la rédaction du tarif des régistateurs, de manière à en faire disparaître les ambiguïtés dont profitent quelques régistateurs pour exiger des surcharges dans l'enregistrement de certains documents, tels que les quittances.

L'hon. M. Loranger répond que le gouvernement a actuellement sous sa considération, un projet de tarif pour les régistateurs.

L'hon. M. Irvine demande un rapport de toutes les ventes de terres à phosphates faites à l'enclère dans la province, depuis le 1er juillet dernier, ainsi que les noms des acquéreurs et un état des sommes payées sur ces terres.

Il s'ensuit un long débat auquel prennent part les hon. MM. Loranger, Flynn et Irvine, et M. Duhamel.

La séance du soir est prise en entier par le discours de l'hon. M. Chapleau sur la vente du chemin de fer provincial.

(Nous donnerons demain le discours du premier ministre qu'il terminera aujourd'hui).

PARLEMENT FÉDÉRAL.

Séance du 24 mars.

Sir H. Langevin présente un bill intitulé : Acte pour ajouter de nouveaux provisions à l'acte d'incorporation d'une compagnie pour établir un télégraphe marin entre la côte du Pacifique du Canada et l'Asie, et pour abroger les clauses de tout acte qui pourrait contrevvenir aux fins du nouvel acte.

Sir H. Langevin propose que la Chambre se forme en comité général sur la résolution suivante : "Qu'il est à propos de pourvoir à la nomination de certains commissaires pour l'amélioration et l'administration du havre de Trois-Rivières."

La résolution passe en comité, et un bill est présenté et subit ses deux premières lectures.

Sir Leonard Tilley propose que la Chambre se forme en comité sur la résolution suivante :

"Qu'il est expédient que la somme de deux cent cinquante mille dollars mise, en vertu de l'acte 34 Vict., chap. 8, à la disposition du gouverneur en conseil pour le paiement de toutes les réclamations sur la Banque du Haut-Canada, devant être réglées d'après la 4e section de l'acte 33 Victoria, chap. 40, suivant les conditions contenues dans l'acte mentionné en premier lieu, soit portée à deux cent cinquante-cinq mille dollars, aux mêmes conditions et que l'acte en premier lieu mentionné soit amendé en conséquence."

La résolution passe en comité.

Sir S. Tilley propose que la Chambre se forme en comité sur la résolution suivante :

"Qu'il est à propos d'autoriser le gouverneur en conseil de prélever par l'émission de débetures comme le prescrit l'acte 36 Vict., chap. 60 (excepté en ce qui regarde le taux d'intérêt qui n'excedera pas quatre pour cent par année), une nouvelle somme d'argent n'excedant pas deux cent quatre-vingt mille dollars, pour faire face aux dépenses encourues ou à encourir pour compléter les travaux de draguage et de creusement du chenal entre Québec et Montréal."

La résolution passe en comité.

Sir Leonard Tilley propose que la Chambre se forme en comité sur la résolution suivante :

"Qu'il est à propos d'autoriser le gouverneur général en conseil à prélever, par l'émission de débetures de la manière prescrite par l'acte 36 Vict., chap. 62 (excepté en ce qui regarde le taux de l'intérêt qui ne devra pas excéder quatre pour cent par année) une nouvelle somme d'argent n'excedant pas trois cent soixante quinze dollars et devant être avancée de temps à au-

tre, suivant les conditions contenues dans le susdit acte, aux commissaires du havre de Québec, pour leur permettre de construire les jetées transversales et les écluses nécessaires pour faire un bassin de radoub, du dock construit par les susdits commissaires à l'embouchure de la rivière Saint-Charles, et pour payer la balance de la somme que ce dock a coûtée."

La résolution passe en comité.

Sir Tilley présente au même sujet un bill qui subit ses deux premières lectures.

M. McLelan propose que la chambre se forme en comité général sur la résolution suivante :

"Qu'il soit prélevé sur tout navire, entrant, soit dans le port de Québec soit dans celui de Montréal, un droit de tonnage de trois pour cent par tonneau enregistré, pour les fins de l'acte concernant la police riveraine du Canada ; que le dit droit soit considéré comme hypothèque sur le navire ; qu'il soit payable par le capitaine de tel navire au percepteur des Douanes de Sa Majesté aux ports susdits, pourvu que tout navire de 100 ou de moins de 100 tonneaux enregistrés soit obligé au paiement de tel droit de tonnage à sa première entrée dans l'un ou l'autre des susdits ports en aucune année du calendrier, mais non lors de toute entrée subséquente dans les mêmes ports durant la même année ; et que tout navire de plus de cent tonneaux enregistrés soit obligé de payer le même droit à sa première et à sa seconde entrée dans aucun des susdits ports en aucune année du calendrier, mais non lors de toute autre entrée durant la même année, et qu'aucun navire à destination du port de Montréal ou laissant ce port, ne soit forcé de payer le même droit au port de Québec pour le même voyage."

La résolution passe en comité.

L'hon. M. Mousseau propose que la Chambre se forme en comité général sur la résolution suivante :

"Qu'il est expédient d'amender l'Acte du Revenu Intérieur de 1880, 43 Victoria, chapitre 19 : 1o. En prescrivant que les honoraires des licences doivent être aussi payés pour un entrepôt de douane, quand cet entrepôt se trouve dans le même bâtiment avec le bureau de perception. 2o. En abrogeant le droit de quatre pour cent par livre, sur le tabac canadien ordinaire en tresse, par la section 35, dans section 10, et en décrétant qu'il payera le même droit que tout autre tabac manufacturé exclusivement avec la feuille cultivée au Canada, que le dit droit soit réduit de 14 cts à 8 cts par livre pour les deux années qui suivront la passage de l'acte, et après ce laps de temps, à 10 cts, deux autres années durant. 3o. En réduisant le droit imposé en vertu de la sous-section 9, de la dite section 35, sur les cigares fabriqués exclusivement avec le tabac cultivé au Canada, de 30 cts à 20 cts par livre. 4o. En pourvoyant à ce qu'un propriétaire d'un alambic chimique paie par mois une certaine somme d'argent égale au prix que coûterait l'inspection officielle et régulière de son établissement."

Ces résolutions ne viendront en force qu'un an après leur adoption.

M. Laurier dit que ces résolutions sont faites dans un but politique pour influencer les élections prochaines et ajoute que la province de Québec n'est pas favorable à la culture du tabac.

M. Dugas blâme les avancés de M. Laurier.

M. Vallée fait remarquer que la politique énoncée dans ces résolutions est opposée à celle qui a été proclamée par le ministre des finances. Il suggère qu'elles soient amendées d'après l'esprit de la politique financière du cabinet.

M. Gault appuie les résolutions. Sir Cartwright demande des explications au ministre des finances.

Sir John A. McDonald, à la séance du soir, propose que la Chambre se forme en comité général sur la résolution qu'il est à propos d'augmenter à cinq cents hommes l'effectif de la police à cheval du Nord-Ouest, avec vingt surnuméraires. L'affluence des émigrants au Nord-Ouest rend nécessaire l'augmentation de ce corps pour maintenir l'ordre et empêcher les conflits entre les hommes pâles et les peaux rouges.

Sir Cartwright est d'avis que cette augmentation représente une somme de \$450,000 par année.

La résolution passe en comité et est lue une première fois.

M. McLelan propose que la Chambre se forme en comité sur la résolution suivante :

"Qu'il est à propos d'amender de nouveau l'acte concernant l'inspection

CHEMIN DE FER DU NORD

La compagnie du chemin de fer du Nord est définitivement organisée. Les actionnaires dont les noms suivent font applicat-on pour un acte d'incorporation : Honorable Thomas McGreevy, M. P., P. V. Valin, M. P., James J. Ross, Nazaire Turcotte, W. J. Whitehall, G. Bresse, C. Samson, Québec; Wm. E. Carrier, Lévis; L. E. Normand, Trois-Rivières; A. Desjardins, M. P.; J. A. Ouimet, M. P.; L. A. Sénécal, John McDougall, Victor Hudson, Wilfrid Prévost, J. B. A. Mongeais, J. M. Dufresne, J. B. Renaud, G. Boivin, David Morrice, Robert Cowan, Montréal; honorable Bradley Barlow, Saint-Albans; R. J. Kimball et Louis Belloni, de New-York.

Comme on le voit, la compagnie est puissante et se compose des personnes les mieux accréditées dans la province. On verra aussi que dans son organisation on a tenu compte des nationalités et des localités.

L'acte d'incorporation projeté contient trente clauses et forme un document des plus importants. Le bureau principal doit être à Québec, mais il y aura aussi des bureaux à Montréal. Le capital est de \$1,000,000 en actions de \$100.

La 3e clause portoit à ce que du moment que le capital sera souscrit et \$50,000 déposées entre les mains du trésorier de cette province, le contrat de vente deviendra en force et le chemin, depuis la jonction Saint-Martin à Québec, sera livré à la compagnie, en par elle payant comptant au gouvernement la somme de \$500,000 comme premier versement sur le contrat de vente.

Chaque directeur de la compagnie devra être actionnaire au montant d'au moins \$10,000. Toute municipalité qui assurera une adresse en faveur de l'établissement des suspects. M. Healy, libéral avancé et député de Wexford, a déclaré qu'il s'y opposerait.

Le nom légal du chemin sera "Chemin de fer du Nord."

La compagnie devra fournir toutes facilités pour le transport des voyageurs et marchandises aux chemins de fer du lac Saint-Jean, de l'Intercolonial et du Pacifique canadien.

La compagnie aura droit de parcourir de Saint-Martin à Montréal en dédoublant le chemin de fer du Pacifique, et de prolonger sa ligne de Saint-Vincent à Montréal.

La compagnie aura droit d'émettre des débetures au montant de \$25,000 par mille de chemin et ce, sans affecter la priorité d'hypothèque du gouvernement.

La clause 29 pourvoit au règlement des difficultés qui pourraient survenir entre le gouvernement et la compagnie au sujet de leurs obligations respectives. Tout malentendu devra être réglé par trois arbitres, dont l'un devra être nommé par la compagnie et l'autre par le gouvernement, lesquels s'en adjourneront un troisième. Les décisions de ces trois arbitres seront finales. Au cas où la compagnie désirerait remettre le chemin ou se démettre de ses obligations, aucune somme par elle dépensée ne lui sera remboursée.

La compagnie aura le pouvoir d'exploiter et de prolonger les lignes de Joliette, de Berthier, des Piles et le "chemin de ceinture des Trois-Rivières" et de construire des lignes télégraphiques sur tous ces embranchements.

TELEGRAPHIE GENERALE

Paris, 27.—Trente personnes se sont noyées hier à Honfleur en allant dans un bateau de sauvetage au secours des équipages de deux bateaux de pêche.

La Chambre des députés a voté aujourd'hui l'urgence sur le projet de loi ministériel révoquant l'embarquement sur le porc américain. M. Gaudin s'est plaint de l'absence de précautions suffisantes pour protéger la santé publique, et a parlé du danger de la trichinose.

Le ministre du commerce a répondu que le gouvernement était forcé de rescinder la prohibition à raison de la difficulté de choisir aucune des mesures compliquées d'inspection, qui se trouvaient simplifiées par la présente mesure. Lorsque les exportateurs américains sauront que leur marchandise va être examinée minutieusement, ils prendront de plus grandes précautions.

Dans une conférence avec le premier ministre et le comité de la Chambre des députés au sujet des mesures à adopter pour faire cesser le scandale des maisons de jeu de Monaco, il a été décidé que la question n'était pas du ressort de la Chambre, mais qu'elle dé-

pendait de l'intervention de la diplomatie.

On dit que le ministère a décidé en conseil d'inviter quatre des agents de change les plus compromis par la récente panique à donner leur démission. Deux agents de change de Lyon seront destitués.

M. Sully Prudhomme a été reçu à l'Académie française en remplacement de M. Prosper Duvergier de Hauranne, décédé.

Un nommé Lesueur, qui s'est porté à des voies de fait sur la personne de M. Pérvier, du Figaro, a comparu devant le tribunal correctionnel et a été condamné à six mois de prison.

M. Emile Zola a été prié de corriger certains passages de son dernier roman, Pot-Bouille, dont le naturalisme par trop exagéré a choqué les lecteurs du Gaulois.

Le pontife du naturalisme ayant refusé de faire aucune concession, la rédaction du journal a, dit-on, expurgé de sa propre autorité plusieurs épisodes trop scabreux.

Londres, 27.—A la Chambre des Communes vendredi soir, l'Orateur a décidé que M. Labouchère ne pouvait pas proposer l'émission d'un nouveau bref pour Northampton. L'intention de M. Labouchère en faisant cette motion, n'était que de donner l'occasion à M. Firth de proposer un amendement pour permettre aux électeurs de M. Bradlaugh d'être entendus à la barre de la Chambre, par l'entremise d'un avocat. M. Firth a donné avis qu'il présenterait une semblable motion. Le News annonce que M. Gurney, ex-maire de Northampton, a institué des procédures contre Bradlaugh, pour le forcer à s'acquiescer de ses devoirs parlementaires.

M. McCoan, (home ruler), député du comté de Wicklow, a donné avis à la Chambre des Communes, qu'il proposerait une adresse en faveur de l'établissement des suspects.

A la Chambre des lords, le projet de loi du comte de Redesdale portant que chaque pair et chaque membre de la Chambre des Communes devront, avant de prendre leur siège, faire une déclaration solennelle et sincère et une affirmation de leur croyance en Dieu, a été combattu par le comte de Shaftesbury, qui a demandé la question préalable. La motion a été adoptée.

Le vapeur côtier Belton a sombré dans la mer d'Irlande. 18 personnes ont péri.

On mande de Dublin, que des gens masqués ont coupé le nez d'un individu qui avait travaillé contre le candidat de la ligue agraire à une place d'huissier.

Une bagarre sanglante a eu lieu à Clougham, entre des soldats et des partisans de la rétribution. Ceux-ci ont fait usage du revolver.

Une bombe enflammée a été lancée aujourd'hui dans une maison de Letterkenny, comté de Donegal. Deux chambres ont été détruites par l'explosion.

On a fait sauter à l'aide de dynamite, une partie de la maison de lord Clomebeck. Personne n'a été blessé.

Il y a eu conflit à Galway, entre le 88e régiment (Connaught Rangers) et le 84e régiment anglais. Jeudi soir, les Connaught auxquels s'était joint la populace, a attaqué un piquet du régiment anglais aux cris de "Vive l'Irlande!" Les baïonnettes ont été tirées et ont fait plusieurs blessures.

On télégraphie de Naples au News, que Sarah Bernhardt crache de nouveau le sang et est incapable de paraître sur la scène.

Berlin, 27.—La Gazette de la Croix doute que l'empereur de Russie soit assez puissant auprès de ses sujets pour faire prévaloir sa résolution en faveur de la paix.

Pesth, 27.—Hoffor, correspondant du Journal des Débats de Paris, a été tué en duel.

Rome, 27.—A un Consistoire tenu aujourd'hui par Sa Sainteté, le Pape a créé plusieurs cardinaux parmi lesquels Mgr McCabe, d'Irlande, Mgr Lavignerie, d'Algérie, et Mgr Luch, de Séville. Léon XIII a prononcé ensuite une allocution sur la situation de l'Eglise.

EMULSION DE PUTTNER.

M. C. E. PUTTNER. Cher monsieur, — Nous avons vendu votre Emulsion d'huile de foie morue pendant plusieurs années. — c'est-à-dire depuis que vous avez commencé à la fabriquer, — et nous avons pu nous convaincre que la vente allait toujours croissant, particulièrement dans ces dernières années, vu qu'elle était bien plus connue et mieux appréciée qu'auparavant. La demande a été bien plus considérable que pour toutes les autres Emulsions combinées d'huile de foie de morue.

Vos serveurs, BROWN, FRÈRES & Cie, Chimistes et droguistes.

L'HUILE ST-JACOB



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Équinancie, l'Inflammation du Goulier, Engorgement et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générales du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positive du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendu Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Médecines.

A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A.

100

MARCHANDISES NOUVELLES.

Nous commençons aujourd'hui la première ouverture de nos Marchandises pour printemps et dans le cours de la semaine prochaine, nous montrerons un assortiment complet en fait de nouveautés dans les principaux départements.

Soies, Satins Unis et Broche, Etoffes à Robes, Indiennes, Manteaux, Franges etc. Rubans, Chapeaux etc. Effets en Dentelles etc.

Amis une caisse de Gants de Kid Florence. Etoffes pour habille dent de printemps. Un vien de recevoir les effets, susmentionnés, et jamais nous n'avons reçu un aussi joli assortiment.

Toujours en main

Habillements complets et Parfumeurs. Toute commande spéciale est exécutée avec soin et promptitude.

GLOVER, FRY & Cie.

13 mars 1882.

POUR LE DEJEUNER.

CHOCOLAT - MENIER

EXPOSITION DE PARIS, 1878

Obtention du premier prix Grand diplôme d'honneur.

Consommation annuelle dépassant 20,400,000 livres

IL A REMPORTÉ 30 MÉDAILLES

A vendre partout.

JOHN HOPE & Cie., Agents Généraux, Montréal.

février 1882—31m

FOURRURES!

Le soussigné offre maintenant en vente la balance de son grand assortiment de fourrures, comprenant :

Capots pour messieurs en Astracan et en R-ton. 1 robes de Voitures. Jaquettes pour Dames, en Loure, Astracan et Mouton de Perse, Manchons, Casquettes, Beas, etc., etc.

A des prix très réduits.

AUSSI Traines sauvages, Raquettes, Mocassins, à bas prix.

J. C. PATERSON

27, rue Buade. Québec, 22 février 1882.

Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN offre à vendre des terres dans la FERTILE CONTRÉE de Manitoba et le Territoire du Nord-Ouest, moyennant certaines conditions de culture, à raison de \$2.50 L'ACRE.

Le prix d'achat est payable un sixième comptant et la balance en cinq versements annuels avec intérêt à six pour cent.

UNE REMISE DE \$1.25 L'ACRE est allouée pour la culture, tel que décrit dans les règlements agraires de la Compagnie.

LES TITRES DE PROPRIÉTÉ.

de la Compagnie, que l'on peut se procurer dans toutes les agences de la Banque de Montréal, et dans les autres institutions financières du Canada, seront

Recus à dix pour cent de prime sur leur valeur au pair, plus les intérêts composés, pour et en paiement du prix d'achat, diminuant d'autant par conséquent le prix de la terre pour l'acheteur.

Des conditions spéciales seront faites aux compagnies d'émigration et d'agriculture. Pour copie des règlements agraires et autres détails, s'adresser au commissaire des terres de la compagnie, JOHN MCTAVISH, à Winnipeg, ou au soussigné.

(Par ordre des directeurs.) Charles Drinkwater, SECRÉTAIRE.

MONTRÉAL, 1 décembre 1881. 16 décembre 1881.

PRINTEMPS 1882

Nous avons l'honneur d'informer nos pratiques et le public en général, que nos

Importations de Printemps

arriveront et seront étalées cette semaine et les semaines suivantes durant toute la saison.

FIFE, WRIGHT & LEITCH

4, rue de la Fabrique.

TAPIS! TAPIS!!

Nous avons résolu d'accorder un escompte de 20 c/o sur les tapis de

BRUXELLES ET TAPISSERIE.

FIFE, WRIGHT & LEITCH.

14 mars 1882.

Société de Prêts et Placements.

ARGENT A PRETER.

La Société a actuellement en caisse une somme d'argent qu'elle peut prêter, sur garanties hypothécaires, remboursable, capital et intérêt, tous les mois, tous les trois mois ou tous les six mois. Les prêts se font par sommes de \$100 et plus et pour un an jusqu'à dix ans.

Aucune amende n'est imposée, sur les arrérages.

Les transactions se terminent avec toute la diligence possible.

La Société prête aussi aux actionnaires sur la garantie de leurs actions.

Pour toutes informations, s'adresser au Bureau de la Société, No. 13, rue St. Jacques.

LS. BOURGET, Président.

ROBT. LAROCHE, Sec. Trés. Québec, 20 février 1882.

POUR RHUME ET TOUX, INFLUENZA, CATARRHES, BRONCHITES, ASTHME, CONSOMPTION, SCROFULE ET TOUTES LES

Maladies Absorbantes

FAITES USAGE DE!

L'EMULSION

Elle ne manque jamais de guérir toutes les maladies du SYSTÈME NERVEUX comme L'ANXIÉTÉ MENTALE, DÉBILITÉ GÉNÉRALE, PAUVRETÉ DU SANG, ETC.

D'huile de Foie de Morue

et elle est recommandée par la profession médicale, comme une préparation de première classe.

DE PUTTNER

VENDEE PAR TOUS LES DROGUISTES.

Prix - - - 50 cents.

Avec Hypophosphites, Etc.

13 mars 1882.

Médecine magnétique de Mack



Aliment du Cerveau et des Nerfs

Est un remède sûr, prompt et efficace pour affections nerveuses, dans toutes leurs phases, faiblesse de mémoire, impuissance du cerveau, prostration sexuelle, pertes nocturnes spermatorrhées, faiblesse sénile, et impotenza générale. Elle répare le système nerveux, rallie l'intelligence, renforce le cerveau affaibli, et rend une vigueur surprenante aux organes généraux épuisés.

L'expérience de milliers de personnes prouve que c'est un remède inestimable. La médecine est agréable au goût; chaque boîte contient assez de médicament pour deux semaines, et c'est la meilleure médecine et la plus économique.

Détails complets dans not e pamphlet, que nous désirons envoyer gratuitement par la maille à l'adresse que vous indiquerez.

La MÉDECINE MAGNÉTIQUE DE MACK est vendue par les pharmaciens pour 50 cents la boîte, ou 12 boîtes pour \$5, ou bien sera envoyée franco par la maille, sur réception du montant, en adressant

MACK'S MAGNETIC MEDICINE Co., Windsor, Ont., Canada.

Vendue à Québec par J. J. VELD N 122 rue St. Joseph et par LAROCHE & CIE., vis-à-vis le Bureau de poste.

30 décembre 1881.

Chem. de Fer Q. M. O. & O.

CHANGEMENT D'HEURES

A PARTIR DE LUNDI, 2 JANVIER 1882

Les trains partiront comme suit :

Table with columns: Mixte, Maille, Express. Rows: Départ de Hochelaga pour Ottawa, Arrivée à Ottawa, Départ d'Ottawa pour Hochelaga, Arrivée à Hochelaga, etc.

(Trains Locaux entre Aylmer, Hull et Ottawa.)

Sur tous les Trains pour Passagers il y a de magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit.

Les Trains allant et venant d'Ottawa font rencontre avec les Trains allant et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 heures P. M.

Tous les Trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal, et quittent la Gare du Mile-End, 10 minutes plus tard qu'à Hochelaga.

Bureau Général, 13, Place d'Armes.

BUREAU DES BILLETS : 13, PLACE D'ARMES, MONTRÉAL. 202, RUE ST. JACQUES, QUÉBEC. OPPOSITRUSSELL HOUSE, OTTAWA.

L. A. SENECAI, Surintendant Général.

Chemin de Fer Intercolonial.

1882—SAISON D'HIVER—1882

Le et après LUNDI, le 21 NOVEMBRE, les Trains marcheront tous les jours, les Dimanches exceptés comme suit :—

Laisseront la Pointe-Lévis

Temps de Chemin. Québec.

Express pour Halifax et St. Jean

Jean 8.10 A.M. 7.55 A.M. Accommodation et Maille. 9.30 A.M. 9.15 A.M. Fret 7.00 P.M. 6.45 P.M.

Arriveront à la Pointe-Lévis

Express d'Halifax et de St. Jean

Jean 8.20 P.M. 8.05 P.M. Accommodation et Maille. 9.40 P.M. 8.25 P.M. Fret 5.25 A.M. 5.10 A.M.

Les trains qui vont à Halifax et à St. Jean se rendront à leur destination le Dimanche; ceux qui partiront de St. Jean et d'Halifax arrêteront à Campbelltown.

Le char Pullman attaché au convoi qui laisse la Pointe-Lévis les Mardis, Jendis et Samedis, se rendra directement à Halifax, et celui qui suivra le convoi les Lundis, Mercredis et Vendredis, ira droit à St. Jean.

D. POTTINGER, Surintendant en Chef. Bureau du Chemin de Fer, Montréal, N.-B. 15 novembre 1881. 17 novembre 1881.